

Budget : économies en vue sur les frais postaux et de justice

DÉPENSES PUBLIQUES

Bercy a fait plancher les inspections sur 14 domaines prioritaires pour le budget 2016.

Les Echos 11/6

Frédéric Schaeffer
fschaeffer@lesechos.fr

Le défilé a commencé au cinquième étage de l'hôtel des ministres de Bercy. Le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, reçoit un à un ses collègues du gouvernement afin de préparer le budget 2016. Les ministres dépensiers venus négocier des marges de manœuvre risquent d'être déçus : après la rallonge accordée aux armées, il n'y a plus de marge de manœuvre pour les autres... « Ça râle dans certains ministères », concède un observateur. Les arbitrages les plus difficiles seront rendus par Maignon d'ici à la fin du mois.

Pour nourrir les discussions et concrétiser le plan de 50 milliards d'euros d'économies, Bercy a fait plancher les inspections sur 14 domaines prioritaires à passer en revue. Les deux premiers rapports viennent d'être transmis au Parlement. Portant sur les frais d'affranchissement du fisc et sur les frais du justice, ce ne sont pas les plus sensibles politiquement, ni les plus porteurs d'économies.

Dématérialisation

A l'heure où Bercy met l'accent sur la dématérialisation, le premier propose de réduire de moitié les frais d'affranchissement de la Direction générale des finances publi-

ques (DGFiP) « à horizon de cinq à dix ans ». Ces derniers s'élevaient à 202 millions d'euros l'an dernier, soit le deuxième poste du budget de fonctionnement de la DGFiP. Avis d'impôt, lettres-chèques, relances... près de 360 millions de courriers ont été envoyés par le fisc en 2014. Logiquement, le meilleur moyen de faire des économies est de faire monter en puissance la dématérialisation. La suppression totale de l'envoi des déclarations de revenus permettrait, par exemple, une économie de 16,4 millions. Mais alors que Bercy pousse à la télédéclaration, le rapport ne juge « pas souhaitable » de la rendre obligatoire « autrement que de manière progressive, en tenant compte des situations particulières qui justifient d'être exonéré de cette obligation ». Les auteurs pointent les risques de dysfonctionnements techniques ou encore des effets de report aux guichets.

Fort recours aux prestataires privés

Concernant les frais de justice cette fois, le rapport ne propose pas un montant global d'économies mais une série de pistes pour freiner une dépense « dynamique » (de l'ordre de 460 millions en 2014). Alors que ces dépenses ne sont pas soumises au Code des marchés publics, les auteurs préconisent, par exemple, de se pencher sur les prestations des principaux fournisseurs et de vérifier leur pertinence : sur 11.000 références, 20 fournisseurs ont concentré 40 % des dépenses en 2014, constatent les auteurs. Parmi les plus importants, après les opérateurs télécoms, figurent notamment les experts en analyse toxicologique (50 millions). Avec un fort recours aux prestataires privés. ■